

ARRETÉ DU MAIRE D'ORLÉANS

LE MAIRE DE LA VILLE D'ORLÉANS

22320AITCG249

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu la loi n°83-634 du 13.07.1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26.01.1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portants dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois ci-dessous énumérés ;
Vu la délibération du conseil métropolitain n° 21 du 28 juin 2021 fixant les ratios des promotions ;
Vu l'arrêté fixant les Lignes Directrices de Gestion relatives au volet 2 : la carrière, les promotions et la valorisation des parcours, à compter du 1er janvier 2021 ;
Vu le tableau des effectifs de la Ville d'Orléans en ce qui concerne les emplois :

Catégorie A

◆ Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2^{ème} catégorie

Vu l'avis émis lors de l'instance des Promotions le 28 septembre 2022 ;
Considérant que les agents ci-après désignés remplissent les conditions statutaires ;
Sur la proposition du Directeur Général Des Services ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il a été procédé au titre de **l'année 2022** à l'établissement de la liste d'aptitude aux grades suivants :

Catégorie A

◆ Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2^{ème} catégorie

ARTICLE 2 - Sont inscrits sur la liste d'aptitude les agents dont les noms figurent sur les tableaux annexés.

ARTICLE 3 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Visas

Parvenu à la Préfecture du Loiret le :

Pour le Maire et par délégation,
L'adjointe au Maire chargée des Relations
Humaines et du Dialogue Social,

**LISTE D'APTITUDE AU GRADE
DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT
ARTISTIQUE DE 2EME CATEGORIE**

ETABLIE AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Décret n°91-855 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique

Nom - Prénom	Grade	Date de naissance
VANHOUTTE Julien	Professeur d'enseignement artistique hors classe	26 octobre 1968